



# VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—  
**SÉANCE DU 30 AVRIL 2026**

**DCM 26/046- DIRECTION DES FINANCES - Budget annexe Résidence Autonomie Les Belles Vues - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025**

—  
**République française**

Le 30 avril 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Romain BERTRAND, Maire de Houilles.

**Département  
des Yvelines**

**Canton de Houilles**

*(Convocations et affichage effectués les 10 et 23 avril 2026).*

—  
Le Conseil municipal  
se compose  
de **39 membres**

### PRÉSENTS :

M. BERTRAND Romain, M<sup>me</sup> DUARTE Margarida, M. LAMBART Thierry, M<sup>me</sup> COLLET Jennifer, M. CADIOU Patrick, M. FERRAND Jean-Marie, M<sup>me</sup> COURTET Jennifer, M<sup>me</sup> JUNIUS Céline, M. BRAND Stéphane, M<sup>me</sup> CHARLOT Floriane, M. HÉBERT Charles, M. PREVEAUX Christophe, M<sup>me</sup> PELLAUMAIL Isabelle, M<sup>me</sup> SINACOLA Agnès, M<sup>me</sup> GOMMÉ Stéphanie, M<sup>me</sup> ZAHZOUH Lauryn, M<sup>me</sup> COLOMBANI Florence, M<sup>me</sup> PILLON Emilie, M. RIBEIRO José, M. PAYARD Jean-Claude, M<sup>me</sup> BA Charlotte, M<sup>me</sup> HERVOCHON Valérie, M. CHAMBON Julien, M. HAUDRECHY Christophe, M<sup>me</sup> GIROUX Dalila, M. MIQUEL Pierre, M<sup>me</sup> ODINOT Janick, M<sup>me</sup> GONÇALVES Sylvie, M<sup>me</sup> BELALA Monika, M. SCHMIDT Matthieu, M. MOURTOUX Jean-François.

Le nombre  
des Conseillers  
municipaux en  
exercice est de **39**

### REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| - M. COSTANTINO Costa           | par M <sup>me</sup> GOMMÉ Stéphanie,    |
| - M. GOUT Christophe            | par M <sup>me</sup> COURTET Jennifer,   |
| - M. BOULILA Frédéric           | par M. FERRAND Jean-Marie,              |
| - M. RAUNER Adam                | par M <sup>me</sup> DUARTE Margarida,   |
| - M <sup>me</sup> BALLY Estelle | par M <sup>me</sup> COLOMBANI Florence, |
| - M. CARMIER Patrick            | par M. HÉBERT Charles,                  |
| - M. CABROL Christophe          | par M <sup>me</sup> ZAHZOUH Lauryn,     |
| - M. CHAMBERT Julien            | par M. CHAMBON Julien.                  |

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

**M. BRAND Stéphane** a été désigné pour remplir ces fonctions.



# VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

VILLE DE  
HOUILLES

DCM 26/046  
DIRECTION DES FINANCES

Objet : Budget annexe Résidence Autonomie Les Belles Vues - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

**Vu** la fiche de calcul prévisionnel des résultats de l'exécution du budget 2025 signée par le comptable, présentée en annexe ;

**Considérant** qu'il convient de constater et approuver les résultats de l'exercice 2025 pour le budget primitif 2026 et d'approuver la reprise anticipée des résultats ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ DES VOTANTS (29 VOIX POUR DONT 29 DU GROUPE TOUS ENSEMBLE POUR HOUILLES, ET 10 ABSTENTIONS DONT 7 DU GROUPE HOUILLES LA VILLE QUE J'AIME, 1 DU GROUPE OXYGÈNE POUR HOUILLES ET 2 DU GROUPE MIEUX VIVRE À HOUILLES)**

**Article 1<sup>er</sup> :** **CONSTATE ET APPROUVE** les résultats de l'exercice 2025 :

Fonctionnement	
Résultat fonctionnement 2025	74 727,35
Résultat reporté de 2024	63 965,79
<b>Résultat à affecter (002)</b>	<b>138 565,14</b>
Investissement	
Résultat d'investissement 2025	-29 741,36
Résultat reporté de 2024	132 813,01
<b>Report en investissement (001)</b>	<b>103 071,65</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement	-25 291,45
<b>Excédent de financement</b>	<b>77 780,20</b>
<b>Reprise anticipée</b>	<b>138 565,14</b>
Prévisions d'affectation en réserves R 1068	0
Report en fonctionnement R 002	<b>138 565,14</b>

**Article 2 :** **ADOpte** pour le budget primitif 2026, la reprise anticipée des résultats ci-dessus.

**Article 3 :** **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art. L. 411-7 CRPA).

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles par courrier ou sur le site [www.houilles.fr](http://www.houilles.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou un implicite de Monsieur le Maire. Si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Accusé de réception en préfecture  
078247803113-20260430-DCM26-046-DE  
Date de réception préfecture : 06/05/2026

la présente délibération.

**Article 4 :** **Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Germain-en-Laye.

**Ville de Houilles**

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 06/05/2026

Publication effectuée le : 06/05/2026

Exécutoire ce jour : 06/05/2026

Le Maire,



Romain BERTRAND

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art. L. 411-7 CRPA).

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles par courrier ou sur le site [www.tribunal-administratif-versailles.fr](http://www.tribunal-administratif-versailles.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou un implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Accusé de réception en préfecture  
078247803413-20260430-DCM26-046-DE  
Date de réception préfecture : 06/05/2026